




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2023-231**

**Séance publique du**

**9 juin 2023**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230609- lmc1240443-DE-1-1
Date de signature : 15/06/2023
Date de réception : mercredi 14 juin 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE A L'INSTITUT FRANÇAIS DES INSTRUMENTS A VENT**

Le 9 juin 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 juin 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Joëlle CANUET à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Madame Frédérique DUMICHEL à Madame Dominique AUGÉY, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Madame Agnès DAURES, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Amandine JANER, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Françoise TERME à Madame Brigitte BILLOT, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Françoise COURANJOU.

**Secrétaire :** Madame Kayané BIANCO

Madame Karima ZERKANI-RAYNAL donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S Culture Patrimoine Musées  
et Attractivité  
Direction Attractivité et Coopération  
Internationale

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 JUIN 2023

-----

**Nomenclature : 7.5**  
Subventions

**RAPPORTEUR** : Madame Karima ZERKANI-RAYNAL

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT  
INTERNATIONAL**

**OBJET** : RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE A L'INSTITUT FRANÇAIS DES INSTRUMENTS A VENT- Décision du  
Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de Relations internationales, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite accompagner des projets qui participent au rayonnement de son territoire tout en favorisant une ouverture de celui-ci vers l'extérieur. Elle est également attentive aux actions qui lui permettent d'exprimer sa solidarité envers des territoires partenaires.

Ainsi, je vous propose de soutenir l'Institut Français des instruments à vent. Cette association, créée en 2000, s'est donné comme objectif de développer la musique pour instruments à vent et de la faire connaître au grand public.

Au titre de l'année 2023, elle propose d'organiser 3 concerts en Arménie ainsi que deux représentations à Aix-en-Provence.

En effet, il s'agira pour le public arménien de découvrir, dans les villes de Achtarak, Vanadzor et Erevan, du 3 au 5 juillet 2023, les créations faites par le Quintette à vent de Marseille à partir de compositions de musiciens arméniens.

Par ailleurs, les élèves du conservatoire d'Erevan bénéficieront, grâce à l'association, de masterclass.

En amont du déplacement en Arménie, l'Institut français des instruments à vent donnera un concert gratuit, à Aix-en-Provence, dans les locaux du Hay's Club. Puis une seconde représentation sera proposée à l'occasion de la semaine de l'Arménie dont les dates restent à définir.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** l'attribution, pour l'année 2023, d'une subvention exceptionnelle de 3 500 € au titre des Relations internationales et de 3 500 € en fonctionnement projet, au titre de la Culture, à l'Institut français des instruments à vent, pour le projet de concerts en Arménie et à Aix-en-Provence ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023, sur les lignes budgétaires 1091 / 044-65748-930 et 2466 / 33-6574-923, qui présentent les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Relations internationales à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DL.2023-231 - RELATIONS INTERNATIONALES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE A L'INSTITUT FRANÇAIS DES INSTRUMENTS A VENT-

Présents et représentés : 53  
Présents : 34  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 53  
Pour : 53  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

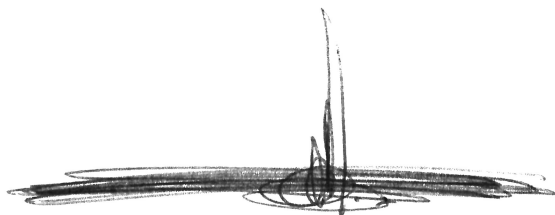
N'ont pas pris part au vote

NEANT


Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire  
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine Janer



Le secrétaire de séance,  
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/06/2023  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)<sup>1</sup>

<sup>1</sup> « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

